

avant-propos

Virginie
Tournay

ATER
Université Paris I

Ce numéro des *Quaderni* tente de croiser plusieurs approches et niveaux d'analyse pour appréhender le concept de risque technologique, mais également pour comprendre comment la définition des dangers rattachés à cette mise en risque se trouve spontanément intégrée au dialogue constitutionnel, donc au politique. Mary Douglas a bien montré l'usage politique des dangers naturels dans les sociétés traditionnelles, elle présuppose fortement un lien entre ces dangers et leur rôle dans la consolidation des valeurs communautaires de nos sociétés actuelles¹. Notre objet est certes bien différent de ces risques traditionnels, mais force est de constater le caractère également polysémique et flou de la notion de risque technologique. D'un point de vue historique et anthropologique, ces deux objets ne sont d'ailleurs pas tant isolés l'un de l'autre. Socialement redéfini, le risque technologique remplace en quelque sorte les risques traditionnels dans le monde de l'économie de marché. Aussi, il peut être intéressant de concevoir une participation du risque technologique dans des usages politico-légaux. En effet, ce lien entre la perception du risque et ce qui relève du politique est patent. Derrière toute réflexion sur les choix technologiques, on nous enseigne que *“la transformation de notre société en société du risque appelle de façon urgente une analyse des choix politiques qui s'offrent à nous à l'aube du XXI^e siècle”*². Il est ainsi communément admis que la gestion des risques technologiques, la domestication des dangers individuels et collectifs engagent la responsabilité des pouvoirs publics. S'il est vrai que le travail de la pensée consiste à rendre problématique ce qui paraît solide, comme le disait Michel Foucault³, alors nos facultés

d'étonnement doivent se concentrer sur ce développement du lien social autour de la question des risques. Pourquoi la nécessité de s'orienter vers une mise en politique de ces risques technologiques semble-t-elle relever d'une évidence partagée ? La problématisation politique des risques technologiques est donc le point focal du présent dossier et par là même, l'incidence identitaire et sociale de ces discours sur la population et le politique lui-même devient la trame à suivre, tout au moins à explorer.

Dans cette optique, évacuer une définition précise du concept de risque technologique était un préalable indispensable afin de juguler toutes les controverses implicites qui découlent précisément du lien entretenu par le système de prise en charge de la signification de ce concept avec le politique et la constitution de la société. Dominique Bourg et Jean-Louis Ermine nous invitent à réfléchir sur ce concept en fournissant ce qu'on pourrait appeler une typologie, voire une *grammaire* de ces risques nouveaux, c'est-à-dire une classification raisonnée qui permet de recouvrir la diversité de sens et de situations à laquelle ils renvoient. On découvre avec cette première taxinomie, le caractère inséparable des risques technologiques au regard des actions et des décisions humaines.

Dans ce trajet entre risque et politique, les messages circulants renvoient à des *scénarisations du futur*. Bernard Reber nous transporte à l'intérieur de ces schèmes communément partagés par tous à partir de son étude sur les controverses scientifiques publiques et plus précisément sur ce mode de concertation qui fait appel à une évaluation technologique

participative. De la prophétie de malheur au scénario de l'espérance, il est ici question d'un jugement concernant le futur dont les facettes sont multiples. L'auteur nous avertit que les clefs de son analyse et de sa diversité sont probablement à rechercher dans d'autres histoires du futur, celle des apocalypses et des millénarismes.

En parcourant le processus de mise en politique des risques technologiques, on peut également y voir en toile de fond un ensemble de procédures visant à réduire l'incertitude avec une redistribution des acteurs et des types de discours. Nous avons porté notre attention sur l'institutionnalisation de l'éthique biomédicale afin d'illustrer ce dispositif résolutoire de l'incertitude en ce qui concerne la gestion sociale et politique du corps biologique. L'expert éthicien apparaît alors, sa parole est génératrice d'un consensus, sa fonction est de départager les pratiques appartenant au milieu médical de celles convoquant la seule sphère expérimentale.

Le nucléaire représente sans doute l'un des domaines où s'exprime avec le plus d'acuité, le plus de visibilité la dimension socio-politique de la gestion des risques. Nicolas Couégnas, Marie-Pierre Halary, pour leur part, observent à partir de l'analyse des discours émis par le principal acteur de la gestion et du contrôle du risque nucléaire : l'Autorité de Sécurité Nucléaire, les contraintes discursives spécifiques qui vont agir directement sur les choix et les possibilités de communication sur le risque.

Cependant, cette *mise en politique* des risques technologiques ne passe pas uniquement par la



voie d'une *mise en risque* des dangers liés à des activités humaines ou à des phénomènes naturels puisque la nature même des dangers s'est modifiée. Claude Gilbert ouvre de nouveaux systèmes d'acteurs, de nouvelles procédures, suggère le rôle de facteurs organisationnels dans l'expérimentation de nouvelles formes de traitement des dangers. La révélation des dangers, entrevue comme un devoir renvoie en creux pour Henri-Pierre Jeudy à l'évacuation du refuge traditionnel dans l'incertitude "naturelle". Si les énoncés institutionnels tentent de pallier l'incertitude en imposant une représentation unique qui avaliserait la convergence des actions menées, ils assignent à l'incertitude un rôle fondamental dans la dynamique et l'inventivité des représentations sociales et surtout une présence légitimante dans la production d'un cadre normatif de réglementations.

La caractérisation de la mise en politique des risques technologiques présuppose deux niveaux d'analyse. Le premier angle d'attaque consiste à faire la lumière sur ce qu'elle englobe, ce qui la fonde et les conditions de passage au politique ; le second axe privilégie plutôt la domestication des risques technologiques et se focalise sur les traits saillants de la gestion sociale des risques. Les articles sont regroupés en deux grandes parties : d'une part, caractérisation et mise en forme sociale des risques technologiques et d'autre part, manifestations de leur mise en politique.

N · O · T · E · S

1. M. Douglas, 2000, "postface", *De la souillure - Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Éd. La Découverte, pp. 191-201.
2. Luc Foisneau en conclusion de la présentation du numéro *Cités* sur "les risques technologiques majeurs", 2000, n°4, p. 14.
3. M. Foucault, "À propos de la généalogie de l'éthique : un aperçu du travail en cours. Entretien avec Hubert L. Dreyfus et P. Rabinow" in H. Dreyfus, P. Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, 1992, p. 326.